



ecoFOREST

Déclaration de conformité UE

FR

ECOFOREST (B-27.825.943)

Polígono Industrial Porto do Molle - Rúa das Pontes Nº 25.
36350 – Nigrán – España.

- **Usages prévus:** Appareils de chauffage domestique alimentés aux granulés de bois, sans production d'eau chaude.
- **Système d'évaluation et de vérification des prestations (EVCP) :** 3.
- **Modèles:** Miami, Creta, Moon II, Lyon, Mónaco, EcoMini Insert, Nature, Vigo III, Keops, Marsella, Praga, Tokio, Córdoba, Córdoba Glass, Eco 1, Eco 1 Insert, Atenas, Bolonia, Ibiza, Dubai, Roma, Venecia, Kiev, Oslo, Córdoba Canalizable, Córdoba Glass Canalizable, Granada, Lisboa, Teide, Boston Insert, Milán, Kiev Insert, Oslo Insert.

Les appareils décrits ci-dessus sont conformes aux exigences essentielles des directives européennes suivantes :

- DIRECTIVE 2014/30/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique, Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014
- DIRECTIVE 2014/35/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, Journal officiel de l'UE L96/357, 29/03/2014.
- DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, de 8 juin 2011, sur les restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Journal officiel de l'Union européenne L174/88, 01/07/2011.
- DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, de 16 avril 2014, relative au rapprochement des législations des États membres sur la vente d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE. Journal officiel de l'Union européenne L153/62, 22/05/2014.
- DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, de 21 octobre 2009, présentant un cadre pour l'établissement d'exigences d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie. Journal officiel de l'Union européenne L285/10, 31/10/2009.

Règlementations, normes harmonisées et/ou spécifications techniques qui ont été appliquées conformément aux règles de bonnes pratiques en matière de sécurité, en vigueur dans l'UE :

- RÉGULATION (UE) N° 2015/1185
- EN 301 489-1:2017 V2.2.0 // EN 301 489-17:2017 V3.2.0
- EN 55014-1:2017 // EN 55014-2:2015
- EN 60335-1:2012 + A11:2014 + (IEC) A1:2013 + (IEC) A2:2016 + A12:2017 + A13:2017
- EN 60335-2-102:2016 // EN 62233:2008
- EN 61000-6-2:2017 // EN 61000-6-3:2007 + A1:2011 // EN 61000-3-2:2018 // EN 61000-3-3:2013 + A1:2018
- EN 62311:2008
- EN IEC 63000:2018
- ETSI EN 300 328 (V2.1.1)
- ETSI EN 301 489-1 (V2.1.1)
- ETSI EN 301 489-17 (V3.1.1)

Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de conformité.

Signé pour et au nom du fabricant par : Jorge Rodríguez Quintana. CEO

À Nigrán, le 15/03/2024.



ecoFOREST

Biomasa Ecoforestal

de Villacañas, S.L.

B-27825934

Polígono Industrial Porto do Molle

Rúa das Pontes nº 25

36350 NIGRÁN

Tel: +34 986 26 21 84

Fax: +34 986 26 21 86